

REGLEMENT A RESPECTER LORS DES REUNIONS ET ENTRAÎNEMENTS

suite aux directives de l'OFSP-OSAV-SCS pour lutter contre la COVID-19.

en vigueur dès le 6 juin 2020 et jusqu'à nouvel avis.

1. Ne sont admis aux entraînements seules les personnes sans symptôme et n'ayant pas été en contact avec une personne malade.
2. Chaque personne est responsable d'elle-même et de ses choix.
3. Au maximum 30 personnes sont autorisées à participer, y compris les accompagnants et l'entraîneuse.
4. Les inscriptions sont obligatoires, pour les participants comme pour les accompagnants par courriel à l'adresse tessie.leuen@bluewin.ch, dernier délai le jeudi minuit précédent l'entraînement.
5. Toutes les inscriptions après ce délai ne seront pas prises en compte. Toutes les personnes se présentant à l'entraînement sans inscription ne seront pas admises.
6. Chacun se désinfectera les mains avant et après chaque séance d'entraînement. Le port du masque n'est pas obligatoire. Le Groupe Romand ne fournira pas de désinfectant ni de masque, à prendre avec soit.
7. A respecter les distances de sécurité de 2 m, avant, pendant et après l'entraînement, y compris lors du repas ou du café.
8. Les chiens restent dans les voitures en dehors des séances d'entraînement, également pendant le café ou le repas.
9. Eviter tous contacts avec les chiens des autres participants.
10. Chacun doit avoir son propre matériel de travail, (laisse, sifflet, dummy, etc.), y compris la vaisselle pour le repas ou le café, que chacun évacuera ses déchets.

Nous vous remercions de votre compréhension. Nous ferons de notre mieux afin que personne ne soit péjoré et de vous donner des cours de la meilleure qualité possible malgré la situation.

Tous les participants respecteront ces directives, qu'il acceptera lors de son inscription.